

LE PARLEMENT ET LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Accord aérien entre le Canada et les États-Unis

LE 2 DÉCEMBRE, M. Chevrier, ministre des Transports, a exposé la situation qui a amené la Commission du transport aérien à exiger des Colonial Air Lines un exposé de motifs. Aux interpellations de M. Howard C. Green, député progressiste-conservateur de Vancouver-Quadra, et de M. W. Ross Thatcher, député CCF de Moose-Jaw, M. Chevrier a répondu en ces termes:

..... L'accord aérien bilatéral intervenu entre le Canada et les États-Unis, en juin 1949, proroge l'accord aérien primitif sous réserve de certaines modifications. Entre autres nouvelles dispositions, il a été accordé à trois lignes américaines des droits d'escale à Gander, sur la route de l'Atlantique-Nord, droits que ces sociétés exercent sous le régime d'une autorisation provisoire en attendant que la Commission des transports aériens prenne une décision à l'égard de leur demande en vue d'obtenir un permis à titre de société étrangère de transport. La Commission a agréé hier, le 1^{er} décembre, la demande de deux de ces sociétés, les *Transworld Air Lines* et les *American Overseas Air Lines*. Des permis ont été accordés à ces deux sociétés. La Commission a agréé en principe la demande de la troisième société, la *Pan-American*. Un permis lui sera accordé dès que la Commission aura reçu de légères modifications que la société se propose de lui soumettre.

Il a aussi été accordé aux États-Unis des droits d'escale à Edmonton, à l'égard de deux routes; la première traverse la frontière en provenance du Montana et la seconde relie directement les États-Unis et l'Orient. On a reçu des demandes de permis des *Western Air Lines* et des *Northwest Air Lines* respectivement à l'égard de ces routes. On rendra probablement sous peu une décision à ce sujet.

Pour ce qui est du Canada et des nouvelles routes consenties au gouvernement canadien, le gouvernement des États-Unis a délivré un permis aux Lignes aériennes du Pacifique-Canadien, les autorisant à faire escale aux îles Hawaii, dans leurs vols vers l'Australie. Les autorités américaines étudient présentement la requête d'Air-Canada à l'égard d'un droit d'escale en Floride, avant d'atteindre les Antilles. On s'attend qu'elles rendent une décision d'ici quelques semaines.

Quant à la troisième route accordée au Canada et reliant Montréal à New-York, les *Colonial Air Lines* se sont opposées à la requête présentée aux autorités américaines en vue d'obtenir un permis et elles ont réussi, par une intervention auprès des tribunaux américains, à empêcher les autorités des États-Unis d'accorder un permis à Air-Canada.

Voilà pourquoi, hier, la Commission du transport aérien a exigé de la société américaine un exposé de motifs, lesquels seront entendus le 12 décembre. . . . Je signale que l'ordre, qui n'intéresse que la Commission du transport aérien et les *Colonial Air Lines*, vise uniquement le permis délivré par ladite commission. Ni les décisions ni la ligne de conduite du gouvernement des États-Unis n'entrent en jeu; les autorités canadiennes sont, d'ailleurs, convaincues que les autorités américaines ont agi de bonne foi en ce qui concerne l'accord bilatéral intervenu entre les deux pays. Il n'est nullement question des relations inter-gouvernementales entre le Canada et les États-Unis dans le domaine de l'aviation civile où les rapports, fondés sur la collaboration, ont toujours été très harmonieux.

A
Spadina
7 décem

d'a
tra
leu
sen
civ

ent
cul

offi
cet
tou
y e
par
pos

nou
la
die
dér
à c
qui
me

Réunion

Le 8
à la Cha
réunion
lombo (C

...
dev

con
(Inc
con

sero
dire
LeF

M.
post
tère
fiter
voir
Pak

Janvier 19